

NOM	
Prénom	
Date de naissance	
Adresse complète	
Téléphone	
E-mail	
Licencié	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
N° Licence	
Club	

**Licence ou certificat médical obligatoire**

### Catégories (cocher la case correspondante)

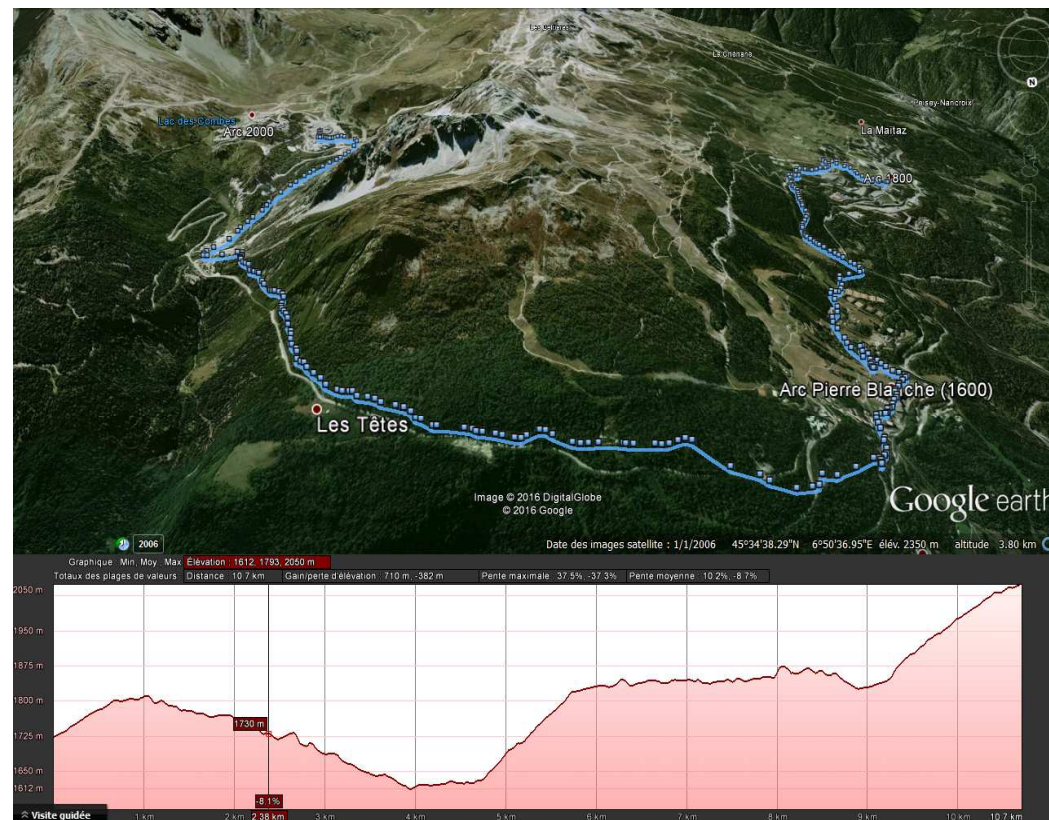
- Espoirs (1995 à 1997)       Seniors (1978 à 1994)  
 Vétérans 1 (1977 – 1968)  Vétérans 2 (1967 – 1958)  Vétérans 3 (1957 – 1948 et +)  
 Homme       Dame

Ce bulletin d'inscription (5€ avant le 16/03 à midi) est à retourner dûment rempli accompagné du règlement établi à l'ordre du Trésor Public **et** des copies de votre licence et/ou du certificat médical, à l'adresse suivante : **Service Evènements**, 15 Place de la Gare – 73700 BOURG ST MAURICE [evenements@lesarcs.com](mailto:evenements@lesarcs.com) Tél. : 04 79 07 56 31 – Fax. : 04 79 07 72 22.

*Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'évènement dans le cadre de la promotion de celui-ci.*

Date

Signature



**Attention en fonction des conditions météorologiques et de nivologie, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours et/ou l'horaire de départ ou d'annuler la course.**

### Programme

- VENDREDI 17 mars** : Office de tourisme place du Miravidi Arc 1800
- ✓ de 16h15 à 17h30 : **inscriptions 10€** et retraits des dossards – Possibilité de déposer son sac coureur à l'office de tourisme.
  - ✓ à 18h : départ en ligne place du Miravidi Arc 1800
  - ✓ Arrivée Place de l'horloge à Arc1950.
- Les coureurs devront se présenter au moins quinze minutes avant le départ.*
- ✓ à 20h00 : buffet suivi de la remise des prix à Arc 1950- Navettes retour 1800

### Droits d'inscriptions

**5€/personne avant le 16/03 et 10€ le jour de la course**

Comprenant le buffet froid d'après-course

## REGLEMENT

### Art 1 : ORGANISATEUR

AB Tourisme organise le vendredi 17 mars 2017, le 1er Trail blanc : **le Star Trail**.  
Course à pied sur piste skiable et piste piétonne reliant Arc 1800 à Arc 1950 ouverte à tous,  
À partir de la catégorie espoir, licencié ou non.

### Art 2 : INSCRIPTION

Les inscriptions pourront être prises au Service événements jusqu'au 16 mars à 12h00  
15 place de la gare-immeuble Albaron 73700 Bour Saint Maurice Tél : 0479075631. Coût : 5€  
Ouverture de 8h-12h / 13h30-16h  
Ou le jour même de la course à l'Office de tourisme d'Arc 1800 -place du Miravidi-  
A partir de 16h00 jusqu'à 17h30 (Attention limité à 200 participants) Coût : 10 €

**Licence ou certificat médical obligatoire**

### Art 3 : EPREUVE

**Le Star Trail (Trail Blanc)** - Course pédestre sur piste damée d'une longueur d'environ 10-11 km et 600 m de dénivelé positif ouvert à partir de la catégorie espoir.

Départ 18h00 -Place Miravidi

Certificat médical précisant l'aptitude de la course à pied en Compétition ou la photocopie de la licence FFA, Pass Running ou licence FFTRI, FPPM, FFCO et licence FIDAL ;

**Au 8Km500 : ravitaillement à Pré saint Esprit.**

Le coureur s'engage à suivre l'itinéraire balisé par des jalons de couleur, à porter les dossards de façon visible et à respecter le règlement. (Bâtons autorisés)

### Art 4 : RAVITAILLEMENT/BARRIERE HORAIRE

**Ravitaillements : Pré saint Esprit** et Arrivée

Le ravitaillement comprendra solides, liquides, chauds et froids.

**Barrière horaire Pré saint Esprit = 19h45**

### Art 5 : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Pour le Star Trail, il sera établi un classement général, des lots seront attribués aux 1-2-3 de chaque catégorie : Espoir, sénior, V1, V2, V3.

Remise des prix à 20h30 à Arc 1950. Navettes retour Arc 1800 prévues.

Après le repas offert par l'organisation à Arc 1950 (station partenaire de l'épreuve)

### Art 6 : SECURITE ET ASSURANCE

Les secours sont assurés par le service des Pistes des Arcs (Sté ADS), le médecin de la course (cabinet médical d'Arc 1950), une liaison radio relaie les suiveurs et contrôleurs des courses,

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit auprès de la MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Loi 2002-73 du 17 janvier 2002

AB Tourisme décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance immédiate ou future.

### Art 7 : MATÉRIELS

Les concurrents doivent être chaussés et habillés convenablement (collant long, blouson thermique, gants, bonnet) **frontale, couverture de survie et téléphone portable obligatoires**. L'utilisation de chaînes ou ressort à neige est autorisée. Bâtons autorisés. Accompagnement avec un chien interdit. Il est interdit de suivre les coureurs à ski ou autre, ravitaillement hors zone non autorisé. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer sur le parcours ou de partir avec et de les déposer avant l'arrivée.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires de départ suivant les conditions climatiques, et maintient la manifestation en course ou randonnée pédestre en cas d'absence de neige ;

### Art 8 : COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci. Des photos seront prises sur le parcours.

### Art 9 : RECLAMATION -PENALITE-DISCALIFICATION

Les réclamations devront parvenir au jury de course dans les 15 minutes suivantes l'arrivée du coureur. Les décisions du jury seront sans appel.

Des pénalités seront attribuées en cas de matériel obligatoire manquant et en cas de rejets de détritus le long du parcours.

### Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Tout comportement pouvant compromettre sa propre sécurité ou celle des autres concurrents, toute tricherie ou manque de fair-play se traduira par une **disqualification immédiate**.

- Absence de dossard
- Falsification de dossard
- Retard au départ de la compétition
- Non pointage aux postes de contrôles
- Dépassement des temps maximums autorisés aux postes de contrôle
- Refus de se faire examiner par un médecin
- Ravitaillement en dehors des zones prévues

### Art 10 : ABANDON -ACCIDENT

En cas d'abandon, se rendre au poste de contrôle le plus proche en remettant son dossard.

En cas d'accident, prévenir le poste de contrôle le plus proche.

### Art 10 : ANNULATION

Aucun remboursement ne sera possible, seul un avoir sera proposé pour la Star Trail 2018. L'organisation ne peut être tenue responsable de l'état des routes et de l'acheminement des coureurs sur le site de départ.

**LES ARCS**  
Paradiski

**STAR TRAIL**

**17 MARS 2017**  
DEPART EN LIGNE : 18H  
11km 710m+ & 382m-

**TRAIL SUR NEIGE**  
ARC 1800  
ARC 1950

INFOS ET INSCRIPTIONS : SERVICE EVENEMENTS  
04 79 07 56 31 / EVENEMENTS@LESARCS.COM  
WWW.LESARCS.COM

ARC 1950 LE VILLAGE SAVOIE & FRANCE  
HTMS  
93.4